DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 17 JANVIER 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical: 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 4 décembre 2023

PRESENTS: (10 membres)

Madame Viviane CARSANA, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, Denis DAGOT, Frédéric GUIBOURG, Jean-Luc BRULE.

ABSENTS EXCUSÉS : (6 membres)

Mesdames Marie BRETON, Magalie ROSE, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Noël CHAMBON, André MARTHEY, Ludovic TABIS.

ABSENT : (1 membre)

Monsieur Patrick NECTOUX.

VOTE:

Votants: 10; pour: 10; contre: 0; abstention ou nul: 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°19

OBJET: Chaufferie de Scey-sur-Saône, Gy, Marnay - Tarifs

Monsieur le Président rappelle au Bureau Syndical que le SIED 70 exploite actuellement 3 chaufferies bois et leurs réseaux de chaleur :

- Scey-sur-Saône, construite en 2008, extension en juillet 2022 et en 2023
- Gy, construite en 2014, extension en novembre 2019
- Marnay, construite en 2015

Il rend compte de la délibération de ce jour du Conseil d'exploitation de la Régie des énergies renouvelables. Le bilan provisoire d'exploitation des chaufferies de Scey, Gy et Marnay s'établit comme suit :

Scey Sur Saône	Gy	Marnay
165 794,18 €	78 290,11 €	226 497,48 €
137 320,81 €	65 717,47 €	153 578,23 €
-28 473,37 €	-12 572,64 €	-72 919,25 €
76 082,97 €	2 916,57 €	47 071,77 €
-104 556,34 €	-15 489,21 €	-119 991,02 € REÇU EN PRE
	165 794,18 € 137 320,81 € -28 473,37 € 76 082,97 €	165 794,18 € 78 290,11 € 137 320,81 € 65 717,47 € -28 473,37 € -12 572,64 € 76 082,97 € 2 916,57 €

le 25/01/2024

Ainsi, l'ensemble des chaufferies présente un bilan négatif, avec un déficit qui s'est accentué par rapport à l'an dernier.

Il est rappelé que par délibération n°6 du 21 juin 2023, le bureau syndical avait décidé de l'augmentation des tarifs des chaufferies de 8 % au 1^{er} septembre 2023 et d'une seconde au 1^{er} janvier 2024 pour atteindre 15 % afin de tenir compte de :

- une augmentation perceptible des coûts de maintenance et des combustibles fossiles, des taux d'intérêts d'emprunts et des charges en général (en lien avec l'inflation cumulée depuis la dernière modification des tarifs et l'augmentation actuelle des prix);
- une augmentation des dépenses liées aux réparations (Scey, Marnay) qui peut être liée à l'âge de la chaufferie, voire au mode de fonctionnement de l'exploitant depuis 2021.

Compte tenu de la date de mise en œuvre de la dernière modification des tarifs, celle-ci n'a pas eu d'impact sur le bilan de l'année 2023.

Il est désormais constaté:

- suite aux difficultés rencontrées dans les négociations d'assurance dommages aux biens, une augmentation très significative de ces dernières qui représentent désormais de l'ordre de :
 - Scey-sur Saône: 8.4 % du chiffre d'affaires;
 - Gy: 9.4 % du chiffre d'affaires;
 - Marnay: 6 % du chiffre d'affaires;

alors que leur coût était négligeable auparavant.

- une augmentation des intérêts d'emprunts (Gy et Marnay) qui représentent :
 - Gy: 4 % du chiffre d'affaires;
 - Marnay: 2.97 % du chiffre d'affaires;
- une augmentation du coût de la plaquette qui représente 17.5 % sur les 2 dernières années, de par les formules de révision ;
 - une augmentation du coût des granulés (Gy) de 59.3% en 3 ans ;
 - une augmentation du coût du fioul (Scey, Marnay) de 17.8 %;
- une augmentation de la maintenance de 8.2 % sur les 2 dernières années de par les formules de révision (sans compter l'augmentation suite au changement de prestataire en 2021) ;
- des difficultés à obtenir les taux de mixité exigés ce qui induit une plus grande consommation de fioul, pénalisante au niveau financier sur Scey et Marnay ;
 - des montants de réparation importants (Marnay essentiellement, et Scey).

L'ensemble de ces marchés (fourniture de combustible, maintenance) doit être renégocié en 2024.

Compte-tenu de ces éléments, Monsieur le Président propose d'appliquer une augmentation des tarifs de :

- 20 % sur la chaufferie de Scey
- 10 % sur la chaufferie de Gy
- 15 % sur la chaufferie de Marnay

A compter du 1er avril 2024 pour parvenir à un équilibre financier de ces dernières

Soit

Pour la chaufferie de Scey:

Tarification actuelle R1 =82,80 € HT/MWh R2=30,48 € HT/URF

Tarification au 01/04/2024 R1=99.36 € HT/MWh R2=36.58 €HT/ URF

Pour la chaufferie de Gy:

Tarification actuelle **R1** = 75,90 € HT/MWh **R2**= 288,65 € HT/URF

Tarification au 01/04/2024 **R1=83.49 € HT/MWh** R2=317.15 € HT/ URF

Pour la chaufferie de Marnay:

Tarification actuelle **R1**= 80,73 € HT/MWh **R2**= 675,05 € HT/URF Tarification au 01/04/2024 R1=92.8395 € HT/MWh R2=776.3075 € HT/ URF

Le Bureau syndical, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) ADOPTE les tarifs de vente de chaleur aux usagers tels que présentés par Monsieur le Président.
- 2) APPROUVE la date de mise en application de ces tarifs.
- 3) AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en application de ces tarifs.

Pour extrait conforme,

an MarcJAVAL

Le Président,

REÇU EN PREFECTURE le 25/01/2024